

**Accords douaniers et commerciaux conclus avec les pays hors du Commonwealth, au  
1<sup>er</sup> octobre 1957—suite**

Pays	Accord	Dispositions
LIBÉRIA.....	Dispositions spéciales par décret du conseil du 3 juin 1955. Le Libéria s'est retiré du GATT le 1 <sup>er</sup> juin 1953.	Le Canada accorde le régime de la nation la plus favorisée aussi longtemps que le Libéria lui accorde le même régime.
LIECHTENSTEIN.....	(Voir Suisse.)	
LUXEMBOURG.....	(Voir Belgique.)	
MAROC.....	Différents accords appliqués aux zones française, espagnole et internationale du Maroc.	Depuis que le Maroc a été constitué État indépendant en 1956, le Canada continue de lui accorder les taux de la nation la plus favorisée.
MEXIQUE.....	Accord commercial signé le 8 février 1946; provisoirement en vigueur à la même date. Ratifications échangées le 6 mai 1947, l'accord étant entré définitivement en vigueur 30 jours après cette date.	Échange du régime de la nation la plus favorisée. Dénonciation moyennant avis de six mois.
NICARAGUA.....	Accord commercial signé le 19 décembre 1946; en vigueur provisoirement à la même date. GATT en vigueur le 28 mai 1950.	Échange du régime de la nation la plus favorisée. Dénonciation moyennant avis de trois mois.
NORVÈGE.....	L'accord sur le commerce et la navigation, signé avec le Royaume-Uni le 18 mars 1826, s'applique au Canada. GATT en vigueur le 10 juillet 1948.	Échange du régime de la nation la plus favorisée. L'accord du 16 mai 1913 permet aux Dominions d'y mettre fin séparément moyennant avis d'un an.
PANAMA..	Décret du conseil du 20 juillet 1935, acceptant l'article 12 du traité de commerce conclu entre le Royaume-Uni et Panama le 25 septembre 1928. L'article a pris fin en 1942.	Quoique l'obligation contractuelle ait cessé, le Canada et Panama continuent de s'accorder le régime de la nation la plus favorisée.
PARAGUAY.....	Échange de notes du 12 mai 1940; en vigueur le 21 juin 1940.	Échange du régime de la nation la plus favorisée. Dénonciation moyennant avis de trois mois.
PAYS-BAS.....	Accord commercial du 11 juillet 1924. Suspendu pendant la guerre; rétabli par échange de notes le 1 <sup>er</sup> et le 5 février 1946. Comprend les Antilles néerlandaises et le Surinam. GATT en vigueur le 1 <sup>er</sup> janvier 1948.	Échange du régime de la nation la plus favorisée. Dénonciation moyennant avis d'un an.
PÉROU.....	GATT en vigueur le 8 octobre 1951.	Échange du régime de la nation la plus favorisée.
PHILIPPINES.....	Aucun accord n'est présentement en vigueur. L'accord canado-américain de 1933 (actuellement suspendu) s'appliquait à ce pays jusqu'à ce qu'il obtint son indépendance en 1946.	Le Canada et les Philippines ont continué de s'accorder le régime de la nation la plus favorisée, mais sans obligation contractuelle.